

## Réunion d'information du 17 février 2021 avec la Direction

La Direction DRFIP 35 a proposé aux organisations syndicales une réunion d'information afin d'échanger sur les sujets importants du moment.

### **Quatre points principaux ont été abordés :**

- 1 - La situation sanitaire
- 2 - La restauration
- 3 - La formation à distance
- 4 - Le télétravail

#### **1 - La situation sanitaire**

Le 15/02/21, deux personnes ont été répertoriées malades du COVID à la DGFIP35. Elles ont été mises en télétravail ou congé maladie.

Le 16/02/21, 8 personnes se sont déclarées cas contact à la DGFIP 35.

Ainsi, il est rappelé que les masques dit « italiens » donnés aux contribuables en mars 2020 ainsi que les masques fait maison sont à proscrire.

Les masques normés, donnés par l'administration, les gestes barrières et les mesures de distanciations (2 mètres) sont préconisés.

#### **2 - La restauration**

L'accueil a été revu du fait de nouvelles normes suite à l'apparition des variants du COVID.

Une distanciation de 2 mètres entre chaque personne est appliquée. Cela entraîne un manque de fluidité pour l'accès au restaurant collectif. Les horaires des pics d'affluence ont été donnés pour essayer d'enrayer un phénomène d'attente lors de l'accès. Il est aussi demandé de manger au plus vite en 20 mn.

Toutefois une baisse de fréquentation a été enregistrée.

Pour remédier à ce phénomène, des crédits sont à l'étude pour l'embauche d'un placier.

Un décret est aussi en cours pour obtenir l'autorisation de manger dans son bureau. Cela sous-entend un turn-over. C'est-à-dire que chacun mange à tour de rôle dans le bureau, et la pièce doit être bien aérée.

Les crédits alloués à la restauration pour 2021 reposent sur la fréquentation de 2019.

#### **3 – La formation à distance**

Dernièrement les agents ont reçu un message pour l'installation de microsoft edge et le pas à pas pour participer à la classe virtuelle sous blackboard.

Actuellement, 40 personnes sont inscrites. Il nous a été révélé que des sessions pourront se faire en présentiel en tout petit groupe, pas plus de 6 personnes.

#### **4 – Le télétravail**

855 équipements ont été dispatchés. Cela représente une dotation de 55 % des agents, sachant qu'au moins 3 services ne peuvent pas télétravailler, par exemple le pôle d'encaissement de Rennes.

Actuellement, l'esprit est d'équiper toute personne qui demande, même si celle-ci ne veut télétravailler que 2 jours.

Un cadre A est affecté à temps plein sur ce sujet. Les chefs de service ont été appelés pour évoquer le télétravail.

Afin de travailler dans les meilleures conditions à domicile, il peut être demandé par l'intermédiaire de son chef de service des écrans ( 110 en stocks actuellement ), des souris, des claviers et des téléphones portables.

La tendance est :

- 25 % des agents télétravaillent le lundi
- 30 % des agents télétravaillent le jeudi
- 40 à 45 % des agents télétravaillent au moins un jour par semaine. l'interrégion affiche un chiffre un peu en dessous de 40 %.

Il a été demandé si des tickets restaurant pouvaient être alloués aux télétravailleurs. Les frais engendrés par le télétravail pourraient-ils compter dans les frais réels ? Cela dépasseraient-ils les 10 % ? Une note est en cours de rédaction.

Il a été demandé des données chiffrées sur les absences, les présences, le télétravail par service. Réponses en attente car la direction n'avait pas ces données lors de la réunion.

*Des ateliers métiers sur le télétravail ont été mis en place.*

Les chefs de service des SIP, SIE, trésoreries ont mutualisé les bonnes pratiques.

Le télétravail est incité. Aucune mesure coercitive n'est mise en place.

Une réflexion est en cours sur la sortie de pièces des services : avant la crise sanitaire, il était interdit de sortir des documents, telles des pièces comptables, des dossiers IR.... Au vu de l'augmentation du télétravail, la question se pose à nouveau.

**Des questions subsidiaires à l'ordre du jour :**

#### **1 – Questions sur la campagne IR**

Ce sujet sera abordé lors du CTL du 18 mars 2021. La centrale planche sur ce sujet actuellement.

Le centre de contact national sera mis à contribution.

#### **2 – Fonds de solidarité**

30 personnes travaillent sur ce sujet.

Il a été demandé le nombre de dossiers traités, les rejets, les acceptations...

Deux contractuels vont être recrutés pour 6 mois. Une formation leur sera prodiguée. Ils seront dans les services fin mars.

#### **3 – Contrôle fiscal**

Il a été rappelé que les objectifs qualitatifs sont à privilégier sur le quantitatif. Aucune pression n'est prodiguée.

En fin de séance, M Bied-Charreton a indiqué que la DGFIP avait une image très positive à l'extérieur. Elle a un rôle très important dans le soutien de l'économie.

**La CFTC se réjouit de voir que le télétravail est enfin mis en avant dans cette crise sanitaire. Elle espère qu'une fois la crise derrière nous, le télétravail reste accessible à toute personne qui le souhaitera.**

**Comme dénoncé au Comité Technique de Réseau de novembre dernier, la CFTC regrette le recrutement de contractuels en nombre, alors même que des agents ayant passé les concours et étant sur les listes complémentaires, n'ont pas été appelés. Cette tendance accentuera la précarisation des emplois.**

Catherine LECLERCQ, secrétaire départementale CFTC DRFiP 35  
[cftc.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cftc.drifip35@dgfip.finances.gouv.fr)